

AUTORITÉ JUDICIAIRE DU MAINE

Demandeur

TRIBUNAL DE DISTRICT

☐ à titre personnel **et** au nom de :

Lieu (ville) : _____

N° de répertoire général : _____

☐ au nom de :

contre

le défendeur

☐ au nom de :

REQUÊTE DU DEMANDEUR VISANT À PROLONGER L'ORDONNANCE DE PROTECTION

☐ Accompagnée d'une demande de modification de l'ordonnance prolongée

19-A M.R.S. § 4111, 5 M.R.S. § 4655(2)

VEUILLEZ NOTER QUE : Vous devez joindre le formulaire PA-027 si vous effectuez cette déclaration par voie électronique. À défaut, la requête sera rejetée.

1. J'ai obtenu de ce tribunal une ordonnance de protection à l'encontre du défendeur.

☐ Cette ordonnance n'est pas encore expirée et expirera le (jj/mm/aaaa)_____.

ou

☐ L'ordonnance a expiré le (jj/mm/aaaa)_____. Je n'ai pas déposé cette requête avant l'expiration de l'ordonnance de protection car : _____

(Si votre requête est déposée après l'expiration de l'ordonnance de protection, le tribunal ne pourra prolonger votre ordonnance que s'il estime qu'il existait un motif valable pour déposer la requête après l'expiration de l'ordonnance et que la requête a été déposée dans un délai raisonnable.)

2. Je pense qu'une prolongation de l'ordonnance de protection est nécessaire pour me protéger et/ou protéger mon ou mes enfants mineurs pour les raisons suivantes :

Avis ADA : L'autorité judiciaire du Maine est conforme à la Loi relative aux Américains handicapés (Americans with Disabilities Act, ADA). Si vous avez besoin d'un aménagement raisonnable, veuillez contacter le Coordinateur de l'accès au tribunal à l'adresse accessibility@courts.maine.gov, ou vous adresser à un greffier de tribunal.

Services linguistiques : Pour obtenir une assistance linguistique et des interprètes, contactez un greffier de tribunal ou écrivez à l'adresse interpreters@courts.maine.gov.

AUTORITÉ JUDICIAIRE DU MAINE

PAR CONSÉQUENT, je demande au tribunal :

(a) De prolonger mon ordonnance de protection contre le défendeur pour (*durée de la prolongation demandée*) :

_____.

(b) ☐ Je demande également que mon ordonnance de protection prolongée soit modifiée comme suit :

(c) Si une audience relative à cette requête ne peut avoir lieu avant l'expiration de l'ordonnance de protection, je demande au tribunal de maintenir l'ordonnance en vigueur jusqu'à l'audience relative à cette requête de prolongation.

☐ Je jure sous peine de parjure que les déclarations ci-dessus sont vraies et exactes. Je comprends que ces déclarations sont destinées à servir de preuve devant un tribunal et que je m'expose à des poursuites pour parjure, passibles d'une peine pouvant aller jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et d'une amende pouvant atteindre 5 000,00 \$ si je fournis de fausses informations au tribunal.

Date (jj/mm/aaaa) : _____



Signature du demandeur

VEUILLEZ NOTER QUE : Si vous ne déposez pas cette requête par voie électronique, vous devez faire signer ce document par un greffier ou un notaire. Si vous déposez cette plainte par voie électronique, vous pouvez la déposer sans certification notariale à condition d'avoir coché la case de certification ci-dessus et d'avoir signé ce document.

ÉTAT DU MAINE

COMTÉ _____

La personne susmentionnée s'est présentée en personne, _____, et a déclaré sous serment que les déclarations qui précèdent sont véridiques, sous peine de parjure.

Date (jj/mm/aaaa) : _____



☐ Greffier ☐ Notaire ☐ Avocat

Avis ADA : L'autorité judiciaire du Maine est conforme à la Loi relative aux Américains handicapés (Americans with Disabilities Act, ADA). Si vous avez besoin d'un aménagement raisonnable, veuillez contacter le Coordinateur de l'accès au tribunal à l'adresse accessibility@courts.maine.gov, ou vous adresser à un greffier de tribunal.

Services linguistiques : Pour obtenir une assistance linguistique et des interprètes, contactez un greffier de tribunal ou écrivez à l'adresse interpreters@courts.maine.gov.

AVIS D'AUDIENCE

Les parties sont informées que l'audience dans cette affaire est fixée au (jj/mm/aaaa) _____ à _____ ☐ matin ☐ après-midi au tribunal situé à : _____.

AVERTISSEMENT IMPORTANT : Si vous ne vous présentez pas au tribunal à l'heure indiquée ci-dessus, ou à tout moment où le tribunal vous en donne l'ordre, le tribunal peut prolonger l'ordonnance de protection en votre absence. Le tribunal peut accorder tout ou partie des mesures demandées par le demandeur. Une violation d'une ordonnance de protection peut constituer un délit de classe D ou un outrage au tribunal. Si vous avez l'intention de vous opposer à cette requête de prolongation, ne manquez pas de vous présenter à l'heure requise. Vous pouvez vous procurer une brochure d'information sur les affaires de protection contre les abus et le harcèlement auprès du tribunal ou sur le site web du tribunal.

ORDONNANCE EX PARTE PROLONGEANT L'ORDONNANCE DE PROTECTION

- ☐ Le demandeur a déposé la requête en prolongation **avant** l'expiration de l'ordonnance de protection initiale.
- ☐ L'audience relative à la requête en prolongation est prévue **après l'expiration** de l'ordonnance de protection initiale. Le tribunal prolonge par la présente l'ordonnance de protection jusqu'à l'audience relative à la requête en prolongation ; ou
 - ☐ L'audience relative à la requête en prolongation est prévue **avant l'expiration** de l'ordonnance de protection initiale. Si le tribunal reporte l'audience à une date postérieure à l'expiration de l'ordonnance de protection, celle-ci sera automatiquement prolongée jusqu'à l'audience relative à la requête en prolongation.

OU

- ☐ Le demandeur a déposé la requête en prolongation **après** l'expiration de l'ordonnance de protection initiale.
- ☐ Le tribunal rétablit par la présente l'ordonnance de protection arrivée à expiration jusqu'à la tenue d'une audience sur la requête en prorogation, car il estime, en vertu de l'article 19-A M.R.S. § 4111(1-A), que : (1) le demandeur a démontré qu'il existait un motif valable pour déposer la requête en prorogation après l'expiration de l'ordonnance de protection, et (2) la requête en prorogation a été déposée dans un délai raisonnable compte tenu des circonstances ; ou
 - ☐ Le tribunal ne rétablit pas l'ordonnance de protection arrivée à expiration car le demandeur n'a pas démontré que les conditions prévues par l'article 19-A M.R.S. § 4111(1-A) étaient remplies.

Veuillez noter que si l'ordonnance de protection est rétablie ou prorogée jusqu'à l'audience relative à la requête en prorogation, toute violation de ladite ordonnance ne constituera un délit de classe D que si le défendeur a été préalablement et effectivement informé de cette prorogation.

Des copies de la présente ordonnance seront fournies par le greffier au service de police compétent dans la localité de résidence du demandeur.

Il est ORDONNÉ qu'une copie de la présente ordonnance soit signifiée au défendeur par : _____.
(Service des forces de l'ordre)

Avis ADA : L'autorité judiciaire du Maine est conforme à la Loi relative aux Américains handicapés (Americans with Disabilities Act, ADA). Si vous avez besoin d'un aménagement raisonnable, veuillez contacter le Coordinateur de l'accès au tribunal à l'adresse accessibility@courts.maine.gov, ou vous adresser à un greffier de tribunal.

Services linguistiques : Pour obtenir une assistance linguistique et des interprètes, contactez un greffier de tribunal ou écrivez à l'adresse interpreters@courts.maine.gov.

AUTORITÉ JUDICIAIRE DU MAINE

Date (jj/mm/aaaa) : _____



Juge, Tribunal de district

ATTESTATION DE SIGNIFICATION

Le (jj/mm/aaaa) _____, à _____ ☐ matin ☐ après-midi, j'ai signifié la requête visant à prolonger l'ordonnance de protection/l'ordonnance de prolongation en remettant un exemplaire en mains propres au défendeur à :

Date de naissance du défendeur (jj/mm/aaaa) : _____

Date (jj/mm/aaaa) : _____



Signature de l'agent habilité

Nom en lettres majuscules de l'agent habilité

Service des forces de l'ordre

Avis ADA : L'autorité judiciaire du Maine est conforme à la Loi relative aux Américains handicapés (Americans with Disabilities Act, ADA). Si vous avez besoin d'un aménagement raisonnable, veuillez contacter le Coordinateur de l'accès au tribunal à l'adresse accessibility@courts.maine.gov, ou vous adresser à un greffier de tribunal.

Services linguistiques : Pour obtenir une assistance linguistique et des interprètes, contactez un greffier de tribunal ou écrivez à l'adresse interpreters@courts.maine.gov.